

Procès-verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/08/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS – Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Jean-Pierre ROCHE - Jean-Jacques CHAVANNE – Bertrand BREVET — Gaëlle DIMBERTON – Marie-Noëlle PRUDENT

Membres excusés avec un pouvoir : Annie MIGNOT (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Annie MIGNOT) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS).

Membres excusés : Mireille GROSSELIN - Ludovic VINCENT

Membres absents : Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 10

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membres excusés : 2

Membres absents : 4

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CHAVANNE

Le quorum est constaté.

Monsieur le Maire regrette que les élus de la minorité soient absents pour le quatrième Conseil municipal consécutif.

Lecture des pouvoirs.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Jacques CHAVANNE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2025 à l'unanimité.

I - Information au Conseil municipal, questions diverses, avis

I-1. Information au Conseil municipal :

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire revient sur les réunions de présentation du PLU devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et la commission SCoT de Grand Bourg Agglomération.

Le principal point soulevé par la CDPENAF concerne le STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) défini dans le quartier du Sougey.

L'examen du dossier devant la commission de Grand Bourg Agglomération a permis de considérer que le PLU est cohérent avec les objectifs du futur SCoT.

Les avis écrits seront reçus prochainement.

Il informe le Conseil municipal que l'enquête publique aura lieu du 21 octobre 10 heures au 21 novembre 18 heures.

Rentrée scolaire :

Madame Christelle PERROUD, Adjointe aux affaires scolaires, revient sur la rentrée qui s'est bien passée, avec 74 élèves à l'école maternelle, 112 à l'école primaire. 125 enfants fréquentent le restaurant scolaire sur ces premiers jours, nombre qui augmentera dans les jours à venir.

Elle salue l'arrivée de Mme PICHON-TOMASSON, nouvelle directrice en élémentaire et évoque les principales nouveautés de la rentrée :

- pendant les travaux de rénovation du restaurant scolaire, les repas sont servis au sein de l'Espace 351,
- suite à la consultation lancée au printemps dernier, les repas, désormais livrés en liaison froide, sont fournis par Bourgogne Repas,
- les travaux concernant les cours d'école ont été réalisés (les plantations se feront lors des prochaines vacances scolaires),

I-2. Relevé des décisions de l'intercommunalité concernant la commune :

Démographie médicale :

Monsieur Jean-Pierre ROCHE indique que le nombre de médecins généralistes rapporté à la population continue de diminuer. Grand Bourg Agglomération va recruter un médecin généraliste à temps plein, complété par deux médecins retraités.

I-3. Questions diverses

Une question est posée sur la date de fin des travaux du dojo.

L'inauguration devrait avoir lieu en octobre, des informations complémentaires sont sollicitées auprès de Grand Bourg Agglomération.

*** * ***

II. Affaires administratives et financières

II-1. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 5 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables jusqu'à 100€ (seuil fixé par décret n°2023-523 du 29/06/23).

Par délibération en date du 13 février 2024, le conseil municipal a également autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les règles annoncées dans la délibération, pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation.

N°	DATE	OBJET	Domaine
2025-015	19-juin-25	Décision de virement de crédit	Virement de crédits
2025-016	23-juin-25	Demande de subvention à la Région AURA pour le projet d'amélioration des conditions d'accueil périscolaire à Montrevé-en-Bresse	Demande d'attribution de subvention
2025-017	30-juin-25	Demande de subvention au département de l'Ain pour le projet d'ouverture du clos bosoni	Demande d'attribution de subvention
2025-018	10-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0012, déposée le 2 juin 2025 par Eric PLANCHON, notaire à Montrevé-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AD340 situé 375 rue des Luyers.	Renonciation droit de préemption
2025-019	10-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0013, déposée le 10 juin 2025 par Maître Annabel MONTAGNON, notaire à Montrevé-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AB 264, situé 5 impasse des Jardins.	Renonciation droit de préemption
2025-020	10-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0014, déposée le 6 juin 2025 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Non Bâti, cadastré B 657, situé Terre Blanche	Renonciation droit de préemption
2025-021	10-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0015, déposée le 24 juin 2025 par Maître Eric PLANCHON, notaire à Montrevé-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré C594-C595-C760, situé 1024 route de Cuet	Renonciation droit de préemption
2025-022	10-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0016, déposée le 7 juillet 2025 par Maître Annabel MONTAGNON, notaire à Montrevé-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AE 14, situé 265 route de Cuet	Renonciation droit de préemption
2025-023	10-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0017, déposée le 8 juillet 2025 par Maître Emmanuel DAUBORD, notaire à Attignat (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AD 19, situé 78 avenue de Mâcon	Renonciation droit de préemption
2025-024	17-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0018, déposée le 10 juillet 2025 par Maître Léa COLIN-JACQUET, notaire à Attignat (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AB 45 situé 686 rue de L'Huppe.	Renonciation droit de préemption
2025-025	17-juil.-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0019, déposée le 17 juillet 2025 par Maître Alexandre BONNEAU, notaire à Montrevé-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AB 70, situé 65 grande rue.	Renonciation droit de préemption
2025-026	13/08/25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0020, déposée le 21 juillet 2025 par Maître DUREUX Stéphane, notaire à Pont de Vaux (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AD 85, situé 7 rue des Serves.	Renonciation droit de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions prises par M. le Maire.



II-2. Vente de terrains à bâtir situés « Allée des Rainettes »

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 033 – 2024 en date du 8 octobre 2024 et n° 005 – 2025 en date du 31 janvier 2025 pour commercialiser deux parcelles sur un terrain situé dans le secteur des Rainettes, quartier résidentiel de la commune. Il s'agit des parcelles AK292 et AK 298 (issues de la division de la parcelle cadastrée AK263 et AK 264), et AK291 et AK 297 (issues de la division de la parcelle cadastrée AK263 et AK 264), situées Allée des Rainettes, d'une contenance respective de 906 m² et 900 m², sans condition d'occupation.

Au regard des nouvelles obligations relatives de la loi Elan de 2020, des études complémentaires de sol à la charge du propriétaire ont été réalisées. Elles révèlent une qualité de sol nécessitant des coûts importants pour fonder les constructions. De ce fait la valeur initiale estimée ne correspond plus à la valeur du terrain compte tenu de sa constructibilité rendue plus onéreuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

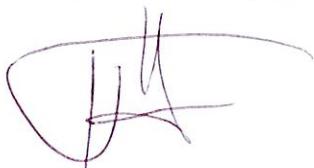
- **Approuve la cession de deux terrains situés « allée des Rainettes » en zone UBa du PLU en vigueur, respectivement d'une superficie de 906 m² et de 900 m², au prix de 50 000 euros par terrain,**
- **Précise que les frais d'agence seront à la charge de la commune et les frais d'honoraires de rédaction et de notaire seront à la charge des acquéreurs,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents**

Agenda :

- 6 septembre, dès 9h, forum des associations,
- 6 septembre, 17h30, inauguration de la salle du 3 septembre et de l'atelier d'arts plastiques,
- 7 septembre, 11h, cérémonie de commémoration de la bataille de Montrevel-Malafretaz,
- 5 octobre, 9h, marche et course Octobre rose
- Du 21 octobre 10 h au 21 novembre 18 h : enquête publique PLU

La séance est levée à 19 h 00

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CHAVANNE



Le Maire,
Jean-Yves BREVET

